



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2024

**Présents :** Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Dominique DUGAND, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Eric FERRAND et Jean Michel FOND.

**Aucun absent**

**Secrétaire de séance :** Dominique PAGLIARIN

Le procès-verbal du 11 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### 07-2024

#### Objet :

**Aménagement espace de détente intergénérationnel rue de la Fontaine Disparue.**

**Demande de subvention auprès de Saint Etienne Métropole.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat du terrain « Faurie » en 2023, un aménagement d'une aire de jeux à proximité du bourg et de l'école serait opportun.

Cet espace peut offrir un lieu de détente ludique aux enfants et aux familles.

Coût de ce projet environ : 57 000 € HT soit 68 400 € TTC

La collectivité souhaite solliciter une aide auprès de Saint-Etienne-Métropole dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- SOLLICITE l'attribution de subvention la plus haute possible auprès de Saint-Etienne-Métropole dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se reportant à ce projet.

#### 08-2024

#### Objet : Demande d'admission en non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation de demandes en non-valeur n°6464590132 déposée par Monsieur Benjamin BRUNEL Inspecteur des finances publiques de Chagnon, pour un montant global de 15.68 € réparti sur 2 titres de recettes émis en 2022 sur le budget principal.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur l'Inspecteur des finances publiques dans les délais réglementaires ;  
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°6464590132 jointe en annexe, présentée par Monsieur BRUNEL Benjamin Inspecteur pour un montant de 15.68 € sur le budget principal.  
Et précise que la dépense sera inscrite au budget 2024 à l'article 6541 – Créance admise en non-valeur

## 09-2024

### **Objet : Partenariat pour logement d'urgence sur la Commune de Saint Paul en Jarez.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Saint Paul en Jarez a ouvert un appartement d'urgence pour les personnes en détresse (pour des périodes de courtes durées). Ce logement est particulièrement destiné aux personnes victimes de violences conjugales obligées à fuir leur conjoint.

La commune de Saint Paul en Jarez propose à notre commune de bénéficier de la possibilité de recourir à ce logement d'urgence et de participer aux frais de fonctionnement engendrés au prorata de la population. Le coût annoncé est 0.10€/habitant/an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le partenariat avec la Commune de Saint Paul en Jarez pour bénéficier du logement d'urgence et accepte de financer à hauteur de 0.10 €/habitant/an. Tarif révisable.

Ont signé le registre tous les membres présents.

## Questions diverses

### **Demande pour installation de pompe à chaleur**

Plusieurs demandes d'installation de pompes à chaleur ont été déposées en mairie. Il faut savoir que depuis quelques mois, les directives ont changé, les consignes architecturales sont très encadrées par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Loire.

Compte tenu que notre village est classé, il est **obligatoire de déposer une déclaration préalable** pour tous travaux qui modifient l'aspect extérieur du bâtiment. De plus cela peut créer des nuisances sonores et visuelles pour le voisinage.

### **Reste à réaliser 2023 – Crédits de reports 2024**

2131 D	Construction bâtiments publics	:	69 888.68 €
2135 D	Aménagement, install, agencement	:	44 099.20 €
2188 D	Autre immob corporelles		14 244.01 €
1322 R	Subv AURA Région		35 000 €
1323 R	Subv Loire		55 000 €
13251 R	Subv SEM		5 735.60 €

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

**Prochain Conseil Municipal le Jeudi 21 mars 2024 à 20 h. Vote du budget 2024**

**Signature du Maire**  
Madame CHAVE Frédérique

**Secrétaire de séance**  
Madame Dominique PAGLIARIN